

DU PLACEMENT EN VILLAGE D'ENFANTS À LA VIE ADULTE : DES RELATIONS FRATERNELLES EN ÉVOLUTION

Marie Constantin-Kuntz, Annick-Camille Dumaret

ERES | « Dialogue »

2008/4 n° 182 | pages 145 à 159

ISSN 0242-8962

ISBN 9782749209456

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-dialogue-2008-4-page-145.htm>

!Pour citer cet article :

Marie Constantin-Kuntz, Annick-Camille Dumaret, « Du placement en village d'enfants à la vie adulte : des relations fraternelles en évolution », *Dialogue* 2008/4 (n° 182), p. 145-159.

DOI 10.3917/dia.182.0145

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Du placement en village d'enfants à la vie adulte : des relations fraternelles en évolution

MARIE CONSTANTIN-KUNTZ
ANNICK-CAMILLE DUMARET

Introduction

Dans le cadre de la Protection de l'enfance, bien qu'il existe des études sur les jeunes pendant leur placement ou à la sortie, on a longtemps disposé de peu de travaux de recherche sur leur devenir à long terme, et le thème des relations fraternelles à l'âge adulte reste mal documenté alors qu'il commence à être étudié pendant la durée du placement (Chapon-Crouzet, 2005). Au cours d'une recherche psychosociale sur le devenir à l'âge adulte de jeunes placés avec leur fratrie dans un village d'enfants, le lien fraternel a été interrogé. Cet article est centré sur l'évolution de ces relations, que ces jeunes aient été élevés seuls au sein de leur fratrie ou avec d'autres fratries.

Depuis plus d'une décennie, des études sur les fratries, notamment dans les situations spécifiques liées à la santé et à la maltraitance, comblent peu à peu le retard des connaissances en sciences humaines (Camdessus, 1998 ; Matras et Hamelin, 1999 ; Scelles, 2003 ; Poittevin, 2006). Lieu de relations complexes à travers lesquelles se jouent l'identité de groupe et l'identité personnelle, sous la dépendance de facteurs individuels, familiaux et socio-culturels, la fratrie est un creuset de la vie sociale. Dans les contextes de défaillances parentales et de transitions, elle a souvent été présentée comme une protection, les frères et sœurs s'apportant un soutien mutuel au moyen de rôles différenciés (Angel, 1996 ; Caya et Liem, 1998). Lorsqu'un placement

s'avère indiqué se pose la question de garder regroupés les membres de la fratrie ou de les séparer. Certaines institutions ont fait le choix du maintien des frères et sœurs ensemble, le support de la fratrie, avec ses points de repère familiaux et les sentiments de réassurance qu'elle apporte, étant supposé faciliter l'adaptation à un nouveau milieu de vie (Carrier, 1995 ; Charles, 1991). Le manque d'évidence de meilleurs résultats pour les enfants placés ensemble a cependant été relevé, mettant parallèlement en exergue la nécessité de tenir compte des facteurs de comorbidité, tels les troubles psychiques, les placements antérieurs. Les professionnels du placement familial constatent de leur côté une reproduction des problématiques familiales aux effets délétères pour le développement individuel (Thomas, 1998). Le placement conjoint priverait alors les enfants de la seconde chance que pouvait représenter l'expérience de nouveaux fonctionnements relationnels en famille d'accueil. Ces spécialistes insistent également sur la nécessité de soins individualisés (Jardin et Rosset, 1991). Les personnes ayant été placées dans leur enfance ou leur adolescence ont, quant à elles, souligné le rôle de leur fratrie comme ressource pendant leur vie hors de la famille et au moment de la sortie du placement, certaines témoignant de relations plus importantes entre frères et sœurs qu'avec les parents (Bauer, 1993 ; Dumaret et Coppel, 1996), d'autres regrettant le manque de contacts lors de placements séparés (Gheorghiu, 2002). Ces travaux n'apportent toutefois pas d'information sur la perception des relations fraternelles par les sujets eux-mêmes à l'âge adulte, ni sur le rôle des équipes éducatives dans ces relations au cours du placement.

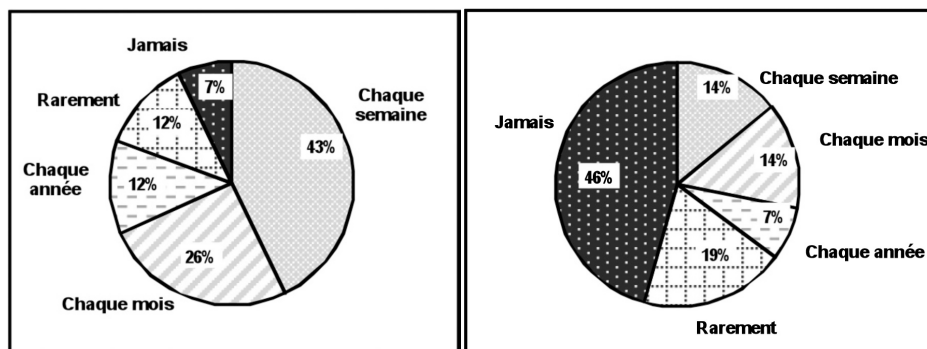
Le cadre de la recherche

Une recherche sur l'insertion adulte après un placement de longue durée a été menée dans le cadre d'un village d'enfants de l'association sos Villages d'enfants. Cette structure spécifique, intermédiaire entre placement familial et foyer, accueille dans une maison des fratries élevées par une éducatrice familiale, la « mère sos ». L'étude de type psychosocial a porté sur cent vingt-trois anciens placés, âgés de 23 à 50 ans (2003-2006). Ces jeunes avaient vécu avec leur fratrie plus de trois ans en village d'enfants (moyenne de placement : neuf ans) et les prises en charge étaient terminées depuis plus de trois ans. Un premier article a porté sur les troubles psychiques des jeunes placés et l'évolution des suivis psychopédagogiques sur une période de trente ans de fonctionnement de l'institution (Dumaret et Crost, 2008).

Après une enquête postale qui s'adressait à tous (quatre-vingt-dix-neuf répondants), soixante-seize personnes ont accepté de participer à un entretien semi-directif avec une psychologue ; trois entretiens, très incomplets, n'ont pu être utilisés.

Bien qu'il soit difficile d'aborder cette thématique par questionnaire, on a pu repérer dans un premier temps la fréquence des contacts entre frères et sœurs, et celle entre ceux qui ont cohabité ensemble pendant leur vie au village d'enfants.

*Fréquence des contacts au sein de la fratrie biologique
et entre cohabitants*



au sein de la fratrie biologique

entre les cohabitants

La figure montre que la majorité des anciens placés rapportent des contacts privilégiés avec les membres de leur fratrie avec lesquels ils ont été placés : un peu plus des deux tiers ont des contacts, qu'il s'agisse de rencontres, d'échanges téléphoniques ou épistolaires. En revanche, les relations avec les cohabitants ont perdu de leur importance avec le temps. Ces données doivent être nuancées, notamment en fonction de l'histoire familiale antérieure au placement. Par exemple, au sein d'une même et grande fratrie, plusieurs aînés n'ont pas fait l'expérience d'un partage de vie avec d'autres jeunes, alors que cadets et benjamins ont souvent vécu la cohabitation avec une autre fratrie. Par ailleurs, pour cerner la qualité des relations et le lien fraternel, comment faire la distinction entre une rencontre, une visite, un coup de téléphone tout en évitant de les hiérarchiser ?

Les entretiens semi-directifs, tous enregistrés et d'une durée d'une à deux heures, ont abordé les souvenirs de la vie pendant le placement, leur éducation, la période entourant la sortie du placement et la situation actuelle sur le plan sociofamilial, professionnel. Le recueil des données a permis de croiser le discours des anciens eux-mêmes, au sein des fratries et entre fratries ayant vécu ensemble. Notamment, il permet d'appréhender la perception qu'ont aujourd'hui ces personnes de leurs liens fraternels et de leur évolution. Ils ont fait l'objet d'une analyse thématique de contenu.

Dans certaines fratries, on dispose du témoignage d'une seule personne, dans d'autres de plusieurs, comme le montre le tableau suivant. Neuf fratries (trente-quatre sujets) ont été accueillies seules. Au sein des autres fratries, certains ont fait l'expérience de la cohabitation directement (dix-neuf sujets) ou indirectement (aînés vivant majoritairement hors village). Deux fratries ont cohabité avec les enfants de leur mère sos. Les discours révèlent la complexité des liens dans ce que nous avons appelé les divers « systèmes fraternels » (regroupements de fratries, c'est-à-dire de cohabitants accueillis par une même mère sos), au sein d'une même fratrie ou entre groupes de frères et sœurs cohabitants dans la même maison. La suite de l'article présente les principaux résultats issus de l'analyse de contenu et restitue les thématiques les plus représentées dans les entretiens.

Nombre d'entretiens et de fratries concernées

Personnes interviewées par fratrie (nbre)	Fratries concernées (nbre)
6	1
3	4
5	5
1	11*
2	11

* dont deux enfants uniques

Pendant la vie en village d'enfants : frères et sœurs ou cohabitants ?

Avec ou sans cohabitants, les relations avec les frères et sœurs biologiques restent premières dans les souvenirs, avec deux thématiques principales : l'impact des séparations pendant le placement et la fonction d'aîné.

Les séparations ne sont évoquées qu'entre les frères et sœurs biologiques. Il s'agit essentiellement du départ des aînés, vers un foyer ou en fin de placement. Très mal vécues, ces séparations sont venues réactiver l'expérience traumatique de la rupture vécue lors du placement. Elles engendrent sentiment d'abandon et culpabilité qui se manifestent par exemple par le rejet du conjoint de l'aîné, rendu responsable de la séparation, ou par l'attribution de l'évolution ultérieure négative de l'aîné à son orientation en foyer.

Les aînés ont en effet été fortement investis et occupent une place considérable dans les souvenirs. Après, voire avant, la séparation d'avec les parents,

ils ont souvent assumé une fonction de substitut parental : « Autonome ? Je dirais que je le suis devenu à 13 ans. Avant même ! Au temps de mes parents, j'étais pas mal responsable justement de mes frères. » Pour les garçons, cette responsabilité a pu se poursuivre sur le placement en l'absence de figure paternelle de remplacement, c'est-à-dire avant l'arrivée des éducateurs au sein de l'équipe psycho-éducative ou la présence d'un compagnon stable auprès de la mère sos. Les filles, quant à elles, se voyaient dans l'obligation de passer le relais à la mère sos et ont pu se sentir destituées d'un rôle très investi narcissiquement, mais également prises dans un conflit de loyauté.

Issus d'une famille sans difficulté particulière, trois jeunes sont placés après le décès par maladie de leurs parents. L'aînée raconte : « J'avais 15 ans, j'ai tout refusé en bloc [...] par peur de perdre quelque chose de la mémoire de mes parents. À ce moment-là, j'étais dans l'idéalisation de mes parents, je voulais tout garder de leur éducation, et pour ça il fallait refuser tout [de la mère sos]. » Avec le temps, la plupart de ces jeunes filles ont cependant apprécié d'être déchargées d'une responsabilité prématurée : « Ça s'est quand même un peu estompé, j'ai pensé un peu à moi-même [...] le fait qu'elle s'occupe de nous, surtout pour mes frères. » Les situations où la parentification de l'aîné(e) a perduré sont celles de fratries nombreuses et/ou d'antécédents de violences familiales extrêmes, où la mère sos s'est trouvée débordée. De façon générale, la fonction d'aîné(e) a évolué vers celle de gardien de l'héritage symbolique familial, investi du devoir de transmettre l'histoire antérieure et le souvenir des parents aux plus jeunes.

Le lien avec les aînés non placés, évoqué par la moitié des personnes, s'est maintenu pour les fratries accueillies seules, alors qu'il s'est fortement distendu, parfois jusqu'à la rupture, chez celles élevées avec des cohabitants.

Les relations avec les cohabitants ont toutes connu des débuts difficiles, comme le notent douze personnes (dix accueillants et deux accueillis), même si la préparation de l'accueil avait facilité la prise de contact (décoration des chambres, rencontres préalables avec les futurs arrivants...). Rapidement, des conflits ont émergé, la rivalité entre frères et sœurs par rapport à la mère sos se déplaçant entre fratries. Les accueillis ont de leur côté bien perçu l'hostilité des premiers arrivés et expriment la difficulté à faire face à un facteur d'ajustement supplémentaire, dans un contexte sollicitant déjà fortement leurs capacités d'adaptation. Un an après l'installation d'une fratrie de trois préadolescents arrive, d'un département éloigné, un groupe de six frères et sœurs, avec des enfants très petits. L'un d'entre eux se souvient : « Au début, c'est pas facile [...], nous, qui avons vécu tout ça, arriver là avec trois grands, une ville qu'on connaît pas, repartir de zéro... Ça fait trop d'un coup ! Il fallait se plier, c'est tout ! »

L'arrivée ultérieure de nouvelles fratries est vécue relativement sereinement par les plus jeunes du premier système fraternel, contrairement aux plus âgés, davantage vulnérabilisés par leur histoire familiale initiale aux expériences

de séparation. La réaction d'attachement à l'égard des premiers cohabitants devient alors une mesure de protection.

Globalement, les relations sont décrites comme évoluant ensuite positivement pour leur grande majorité. Un vécu commun a pu se construire au fil du temps partagé au quotidien. L'âge est un facteur déterminant. En effet, le rassemblement de plusieurs fratries amène un réaménagement du rang de chacun et, corollairement, des conflits de pouvoir, surtout au niveau des aînés et des plus jeunes : « Ils sont arrivés un an avant nous. [...] Il y a deux chefs à la maison : il y avait mon frère qui arrivait, qui était chef de ma tribu à moi [...] et il y avait le chef de chez Y, ma sœur Y [ex-cohabitante]. Il y avait certainement des rivalités entre les deux derniers de chaque fratrie [...] un petit peu de jalousie à l'arrivée des trois autres, parce qu'il y en avait un plus petit [que moi]. » Pour le temps de l'arrivée comme à terme, une interposition des âges exacerbe les luttes, tandis qu'un écart important génère moins de conflits même s'il est initialement mal vécu : la réalité de la différence d'âge semble imposer une légitimité à l'autorité des aînés qui est mieux acceptée. Il est intéressant de noter par ailleurs que, dans ce cas, les relations se maintiennent aujourd'hui alors que la rupture est la règle lorsque les âges des fratries sont proches.

Les efforts d'adaptation, unilatéraux ou réciproques, et l'instauration progressive d'une meilleure communication sont également des facteurs qui ont favorisé l'entente.

Néanmoins, lorsque les antécédents familiaux sont marqués par la violence grave, les difficultés persistent, voire s'accroissent. L'agressivité entre fratries peut se déplacer contre la mère sos qui les élève, comme dans la situation suivante, où les liens se sont soudés dans l'alliance contre elle. La première fratrie arrivée au village avait été retirée du milieu familial depuis plusieurs années, à la suite de maltraitances de la part du beau-parent. Les enfants avaient déjà vécu dans plusieurs familles d'accueil : « Quand vous avez fait pas mal de familles d'accueil, vous vous attachez de moins en moins. » Ils commençaient à s'installer dans leur maison sos lorsqu'arriva la seconde fratrie, composée de cinq enfants qui avaient été dispersés avant d'être regroupés. Les placements successifs avaient été motivés par l'inceste du père sur les aînées suivi du décès des parents (cirrhose).

Dès l'arrivée en village, les liens au sein de chaque fratrie sont décrits comme distendus, comme l'expliquent aujourd'hui les aînées de chacune, âgées de plus de 35 ans. L'une explique que seul le nom de famille atteste qu'ils sont frères et sœurs : « C'est le nom de famille, c'est le seul truc [...]. On se serait pas retrouvés au village, on se serait croisés n'importe où, on aurait jamais su... On est tellement différents. » L'autre parle de « cassure » : « Chacun pour soi. Chacun a voulu trouver un semblant de bonheur personnel. Chacun a fait un peu ce qu'il voulait, c'est-à-dire chacun avec sa propre rébellion. »

Le lien n'a pas pu s'établir avec la mère sos, d'autant qu'elle était perçue comme peu chaleureuse et rigide. Finalement, les liens se sont soudés dans l'alliance contre elle : « Nous, on la traitait pareil. On s'était mis d'accord avec eux, on était un bloc, on était un groupe contre une seule personne. On lui en a fait voir, on lui a mené la vie dure, on n'était pas des anges... Elle a pas dû avoir une vie facile... C'était pas quelqu'un de tendre, pas expressive de sentiments. »

Ultérieurement dans l'entretien, cette femme s'interroge : « À la limite, quand vous êtes abandonnés ensemble, c'est un fait [...]. Ce système de regroupement, il faut faire connaissance parce qu'on ne se connaît pas finalement... Même si le village réunit les fratries, je ne suis pas convaincue que ce soit les enfants qui fassent le lien. En ayant des enfants, c'est les parents qui font le lien. »

Ainsi se pose la question de l'opportunité d'une telle cohabitation qui, par effet d'entraînement entre jeunes, a amené une amplification des comportements. On retrouve ici les interrogations des cliniciens au sujet de l'opportunité de placer ensemble les frères et sœurs et du rôle des parents dans le lien fraternel.

Quelle fraternité à l'âge adulte ?

Le discours des anciens placés permet de dégager des facteurs favorisant ou non la pérennisation des relations, qu'il s'agisse des relations nouées au sein d'une fratrie biologique, élevée seule d'une part, avec des cohabitants d'autre part, et de celles établies entre une fratrie et la ou les fratrie(s) ex-cohabitante(s).

Indépendamment du passé, pour tous, la qualité des relations actuelles prime : le plaisir de se retrouver, les temps conviviaux partagés maintiennent les liens, alors que les différences d'opinion et les incompatibilités de caractère, au premier rang desquelles les comportements opportunistes, entraînent une prise de distance.

Entre frères et sœurs biologiques, on ne repère pas la marque du placement dans des relations qui correspondent à celles classiquement décrites. Ainsi, l'implication auprès de la nouvelle génération (neveux, nièces) renforce les liens, tandis que les conflits typiquement familiaux les fragilisent : héritages, critiques sur le conjoint ou les méthodes éducatives, « ragots »... auxquels s'ajoutent les « jalousies » concernant la réussite actuelle supposée, ou renvoyant à une différence d'histoire familiale et d'éducation, notamment entre frères et sœurs placés et non placés. Certains interviewés se décrivent soumis à l'opprobre familial, traités de « bâtards » lors de réunions familiales car ils n'ont pas le même père biologique, ou accusés d'être à l'origine du décès de leur mère, et donc de la séparation de la fratrie : « [Ma mère] est morte en me mettant au monde. Moi on me laisse un peu de côté, parce que, pour eux, je

suis celle qui a tué leur mère ; pourquoi moi j'ai vécu et pas elle ? [...] Il y a une certaine jalousie par rapport à tout ce que mes frères et sœurs ont vécu et que moi je n'ai pas vécu. » Dans certaines familles, celui qui dévoile le « secret de famille » à l'origine du placement subit le rejet. Si ces éléments peuvent dans une certaine mesure se retrouver dans toute famille biologique, leur intensité et leur caractère extrême soulignent ici la violence dans laquelle fonctionnent ces familles.

L'expérience de la cohabitation amène, de façon spécifique, à accorder une place fondamentale au passé commun avec le partage de la vie quotidienne, y compris entre frères et sœurs biologiques. L'exemple suivant montre qu'entre ex-cohabitants, le fait de se considérer comme frères et sœurs depuis toujours et le fait d'être mutuellement intégrés dans la famille élargie des autres constituent des catalyseurs de liens caractéristiques. Les deux fratries ont eu des motifs de placement identiques : décès des mères à la naissance du dernier, incapacité des pères à mener de front leur travail et leur rôle éducatif. Les personnes rencontrées ne se souviennent d'aucune violence intrafamiliale, mais les plus jeunes d'une fratrie ont appris tardivement l'existence d'un inceste et l'alcoolisme de leur père. Aucune fratrie n'a connu de placement antérieur, ni de séparation du milieu fraternel et/ou familial ; on ne note pas de trouble de comportement important parmi ces jeunes.

La mère SOS a joué un rôle primordial dans le maintien des liens avec chacune des familles d'origine, même au moment de l'adolescence, lorsque « les sentiments familiaux envers [la] vraie famille étaient en voie de disparition », comme le dit le benjamin d'une fratrie, aujourd'hui âgé de 40 ans. Elle les a aussi totalement intégrés dans sa propre famille, ses parents étaient appelés « Papi » et « Mamie » par les enfants, et son frère a représenté une figure paternelle pour eux. Les liens sociaux ont également été favorisés (scoutisme, colonies de vacances...) par cette ancienne enseignante. Le maintien des relations familiales est venu consolider les liens entre fratries : « Quand on était minots, ils [les cohabitants] venaient avec nous chez nos grands-parents, et nous on allait chez leur père et leurs autres frères et sœurs [...] on était reçus tout le monde pareil. Donc, on s'est toujours considérés comme frères et sœurs, et puis maintenant encore. Nous, nous sommes une famille à part entière. »

Aujourd'hui, tout en conservant des liens entre frères et sœurs biologiques et avec l'autre fratrie, chacun vit de façon autonome, car comme le dit avec humour l'un d'entre eux : « De toute façon on va pas rester collés ensemble jusqu'à la fin de nos jours ! »

La cohabitation amène ainsi un réaménagement dans la représentation du lien fraternel, avec une empreinte de la dimension sociale sur le lien biologique, et inversement un glissement du lien social vers le lien biologique.

Au sein des fratries biologiques, l'initiative des contacts par un membre de la fratrie vient pallier l'absence d'initiative des autres, avec dans certaines un membre

« pivot » prenant en charge la transmission des informations, même entre frères et sœurs ne s'entendant pas. À l'inverse, entre ex-cohabitants, la prise d'initiative des contacts doit être réciproque, et l'absence d'initiative est présentée comme un facteur principal de mise à distance ou d'arrêt des relations.

« Ils n'étaient pas comme nous... »

Très souvent évoquées dans les entretiens, les difficultés psychiques et comportementales et les différences notoires de milieu socioculturel d'origine ont marqué durablement les personnes rencontrées et les relations, aussi bien celles avec les cohabitants pendant la vie au village d'enfants que celles avec la fratrie biologique après la sortie.

Dans l'exemple qui suit, une première fratrie a été admise au village d'enfants après le décès des parents, aucune carence éducative n'est mentionnée, la famille biologique est présentée comme soudée et affectueuse. La seconde fratrie, au contraire, a connu des placements antérieurs et est issue d'un milieu carencé et violent. La manière dont l'aînée de la première fratrie décrit son vécu de l'arrivée de la seconde est éloquent : « Eux, ils arrivaient d'une famille de la DASS, c'était... la pauvreté, franchement ! Ça, ça m'avait choquée... Moi, je les refusais, ils venaient vers moi, je les repoussais [...] L'une, par exemple, bavait tout le temps. On était à table, elle était près de moi, et pffou... j'ai eu beaucoup de mal [...] Nous, nous avons des souvenirs, des photos, une vie avant, qu'eux n'avaient pas. Bon, maintenant, en tant qu'adulte, ils arriveraient là, je les protégerais, mais en tant qu'enfant je les détestais. Par exemple, [une autre], si on disait non, elle piquait des colères, c'étaient un peu des crises de démence. C'était pas évident ! »

Les troubles viennent aggraver les difficultés des premiers temps, provoquant le rejet, d'autant que l'agressivité domine souvent le tableau clinique. En effet, pour les accueillants, ce sont d'abord les répercussions de retards de développement et les problèmes psychologiques, voire psychiatriques, des accueillis qui ont été mal vécus. Les atteintes somatiques ont, quant à elles, plutôt favorisé un début d'investissement affectif, la première fratrie contribuant souvent aux soins nécessités par les plus fragiles. Les termes « dingo », « léger d'esprit »... – employés encore aujourd'hui pour décrire l'état de certains cohabitants à l'époque – manifestent par leur crudité la violence du décalage perçu entre les deux fratries. Les aînés y sont davantage sensibles, probablement plus imprégnés par leur milieu socioculturel, et réagissent défensivement en idéalisant davantage encore leurs origines.

Après la sortie du placement, entre frères et sœurs biologiques, l'instabilité sociale qui se prolonge provoque la mise à distance là où l'insertion socio-professionnelle renforce, voire restaure, le lien : « On est partis chacun faire sa petite vie à droite et à gauche, on a vécu un peu galère, [...] les deux ou

trois premières années un peu séparés, mais on a appris à se revoir, d'autant plus quand on a réussi à se recomposer au niveau de la vie sociale. » Les difficultés d'insertion qui perdurent (chômage, isolement social, marginalité...) manifestent souvent de graves problèmes de santé mentale. La désocialisation constituerait une atteinte narcissique plus profonde lorsqu'elle concerne un membre de sa fratrie que lorsqu'il s'agit d'ex-cohabitants, le constat de parcours de vie décousus aidant dans ce dernier cas à relativiser les difficultés rencontrées par ses propres frères et sœurs.

Rôles de l'institution et de la mère sos dans les relations fraternelles

D'une manière générale, les interviewés sont reconnaissants envers l'institution d'avoir été élevés ensemble. Les mères sos se voient attribuer un rôle fondamental dans l'instauration et la pérennisation des relations. Elles auraient dans leur majorité favorisé les liens fraternels, avec des enjeux différents selon que la fratrie a vécu seule ou avec des cohabitants. Dans le premier cas, l'accueil en lui-même a été perçu comme la première contribution de la mère sos en faveur du lien, les autres interventions correspondant à celles couramment pratiquées dans les familles biologiques : communication individualisée avec chaque enfant, interventions visant à faciliter les échanges entre frères et sœurs... Entre cohabitants, l'enjeu devient l'entente entre fratries, notamment au moyen d'un traitement égalitaire. Les personnes rencontrées insistent sur l'importance pour elles de s'être entendu désigner comme frères et sœurs par leur mère sos, soumis à la solidarité fraternelle : « Elle nous a vite fait comprendre qu'on était des frères et sœurs et qu'il fallait qu'on s'aide. Elle n'a jamais voulu qu'on fasse des différences entre nous. »

Les personnes élevées sans cohabitant évoquent plus souvent une influence perçue comme négative de la mère sos sur les relations fraternelles. Elle a pu s'exercer directement, notamment par des préférences manifestes, soit indirectement, lorsque certains membres de la fratrie, les plus jeunes en général, se sont davantage approprié ses principes éducatifs : « [Ma petite sœur] a beaucoup pris de l'éducation [de notre mère sos], donc elle a beaucoup de principes un peu semblables [aux siens]. [...] Certaines fois, elle me répond exactement la même phrase que [la mère sos], et ça me gêne énormément. [...] Ça montre [que ma petite sœur] est très imprégnée de ses pensées. »

Au-delà de leur aspect défensif évitant à certains de s'interroger sur des causes qui les impliqueraient davantage, ces propos témoignent du rôle fondamental des éducatrices familiales dans les relations fraternelles, y compris au sein d'une fratrie biologique. Si la construction de la relation entre cohabitants les mobilise spontanément, les mères sos surestiment peut-être la portée des liens du sang dans l'instauration d'une bonne entente durable.

Toutes situations confondues (cohabitation ou non), la mère sos est décrite comme ayant très souvent manifesté une préférence pour le(s) plus jeune(s) des fratries. En effet, l'âge de ce(s) dernier(s) à l'arrivée aurait facilité son attachement et l'(les) a amené(s) à vivre plus longtemps avec elle, créant un lien reconnu comme filial par certaines mères sos : « [Ma mère sos] me dit : "Tu sais, Anne, c'est comme si c'était ma fille." Alors, après, elle s'est reprise en disant : "Ben toi aussi." Mais bon... » À ce critère d'âge vient parfois s'ajouter celui de la fragilité physique ou psychique (handicap, retard de développement...) avérée ou supposée du fait d'une histoire familiale antérieure traumatogène : « Elle nous aimait tous, mais elle se rapprochait plus des autres. Parce que leur mère était gravement malade, que le père buvait et battait la mère [...], elle s'était plus apitoyée sur eux. Si, je pense qu'elle avait une préférence. » Ces « chouchous » de la mère sos sont souvent désignés comme ceux rencontrant le plus de difficultés d'autonomisation et d'insertion à l'heure actuelle. On ne peut rejeter la part de réalité de ce constat au bénéfice de l'expression d'une jalousie toujours vivace, d'autant que les autres sources de données le confirment.

Qu'en est-il des relations avec les enfants de la mère sos ?

Les relations décrites par les personnes ayant cohabité avec les enfants de la mère sos ne se distinguent pas des autres.

En cas de vie commune avec les enfants de la mère sos, les relations actuelles apparaissent plus soutenues qu'entre fratries accueillies, se rapprochant de celles entre frères et sœurs biologiques pour la qualité et la fréquence : « Aujourd'hui, c'est mon frère. [...] Même maintenant, si j'ai un problème, je l'appelle, je lui en parle. » Cette similitude pourrait signaler une assimilation des enfants de la mère sos à la fratrie biologique ou se rapporter à la relation avec la mère sos : le maintien de liens forts avec la mère sos favoriserait le renforcement des liens avec ses propres enfants.

Dans les contextes de cohabitation avec les enfants de la mère sos, aucune préférence de la part de cette dernière n'est mentionnée, sauf à l'égard du petit dernier de la fratrie accueillie dans une situation.

Discussion

Le temps du placement en village d'enfants a marqué durablement les relations fraternelles des anciens placés rencontrés dans le cadre de cette recherche, qu'ils aient grandi avec leurs seuls frères et sœurs biologiques ou avec une ou plusieurs autres fratries.

Les relations avec les frères et sœurs biologiques restent primordiales, et ce sont celles qui résistent le mieux aux effets du temps. L'expérience de la cohabitation amène, quant à elle, un remaniement des représentations des liens fraternels, avec un double mouvement d'intégration de la dimension sociale et d'assimilation aux liens biologiques. En effet, on retrouve entre cohabitants de nombreuses ressemblances avec les relations qui s'établissent au sein des fratries biologiques telles qu'elles sont décrites dans la littérature : réaction de cohésion du premier système fraternel à l'arrivée d'une nouvelle fratrie – rappelant les attitudes « protectionnistes » observées, notamment par Scelles (2006), dans les fratries accueillies avec d'autres enfants –, rôle primordial de la figure parentale (mère sos), majoration des rivalités lorsque les âges sont proches...

Certains facteurs semblent nécessaires pour que l'accueil conjoint de fratries puisse être catalyseur de liens et devenir une ressource pour le développement des enfants. Ainsi que nous l'avons vu, un écart d'âge important entre fratries atténue les conflits et harmonise plus rapidement les relations, ce qui rejoint les conclusions d'autres travaux comme ceux de Meynckens-Fourez (2004). La mère sos joue également un rôle fondamental dans l'instauration d'une bonne entente, par une attention individualisée et un traitement égalitaire portés aux enfants : comme dans les familles ordinaires, « la fratrie n'existe pas sans parentalité forte », comme le dit Bondu cité par Meynckens-Fourez (2004, p. 215). Les préférences de la mère sos peuvent en effet être mal vécues, mais surtout donner lieu à une surprotection néfaste pour la prise d'autonomie des enfants concernés, le plus généralement les plus jeunes et/ou les enfants porteurs de handicap. Les mères sos se trouvent également confrontées aux comportements parentifiés des aînés, qu'elles ont à charge de faire évoluer, à la fois pour prendre pleinement leur place de figure parentale et pour éviter les effets délétères à long terme de la parentification. Or, l'abandon des positions parentifiées est délicat à accompagner car, comme le soulignent Matras et Hamelin (1999), les aînés n'acceptent de passer le relais que lorsqu'ils se sont sentis reconnus par l'adulte dans leur mission parentale et lorsqu'ils ont acquis une confiance dans la compétence des professionnels. Il s'agit ainsi de ne pas les décharger brutalement de leur rôle et de respecter leurs inquiétudes par rapport aux plus jeunes, tout en n'encourageant pas la parentification, par exemple en ne déléguant pas les tâches.

Néanmoins, plus que tout, les différences trop marquées de milieu socio-culturel d'origine et les troubles du comportement se révèlent être des obstacles majeurs à l'instauration d'une bonne entente entre cohabitants. Nous avons vu également les difficultés des mères sos à prendre leur place face à des fratries issues de familles au fonctionnement marqué par la violence extrême. Le parallèle a pu être fait avec certaines recompositions familiales dans lesquelles, lorsque la fratrie fonctionnait dans l'inversion hiérarchique adultes-enfants, elle a tendance à réagir comme si la décision d'intégrer ou

non un « étranger » dans la famille lui revenait : « C'est la fratrie dans son horizontalité qui prend le pouvoir », écrit Simeon (2004, p. 147).

Conclusion

Les résultats de cette recherche sur les liens fraternels en placement soulignent la possibilité d'un attachement durable et mettent en évidence certaines conditions favorables à son avènement. Une étude récente menée par Scelles (2006) sur les pratiques des professionnels des villages d'enfants aboutit à des conclusions similaires sur la nécessité de ne pas placer ensemble des fratries présentant les mêmes pathologies du lien. Nos conclusions montrent de plus qu'il est préférable d'éviter les placements conjoints de fratries trop éloignées quant à leurs référentiels éducatifs initiaux et soumises à la présence d'éléments psychopathologiques. De même, le placement séparé semble indiqué pour les fratries issues de familles fonctionnant dans la violence extrême. Ces fratries ont en effet tendance à « faire clan » face à la mère *sos*, mettant en échec ses interventions éducatives au profit de la perpétuation des modalités relationnelles pathogènes antérieures.

Néanmoins, en dehors de ces situations qui restent minoritaires, les propos des anciens placés mettent en lumière une perception différenciée des relations fraternelles, qui souligne non seulement la prise en compte de la réalité du lien du sang, mais aussi son dépassement chez ceux élevés avec une autre fratrie. Pour ces derniers, l'expérience du temps partagé ouvre une nouvelle perspective, celle d'une réappropriation plus singulière et active du lien fraternel. En offrant la possibilité de créer de nouveaux liens, la cohabitation permet d'acquérir d'autres ressources relationnelles, dont témoigne l'importance du réseau amical et social de ces anciens placés à l'âge adulte.

Ainsi, au bout du compte, ces résultats soulignent l'importance de procéder à une évaluation précise et multifocale avant de décider du placement d'une fratrie. Cette évaluation se donnerait pour objectif d'orienter le choix du placement en répondant aux questions qui apparaissent à chaque étape : doit-on séparer la fratrie ou la placer ensemble ? S'il est préférable de maintenir la fratrie réunie, l'expérience de la cohabitation sera-t-elle plutôt un atout ou un frein à l'évolution positive des enfants ? Quelle mère *sos* semble la plus adéquate, compte tenu de ses désirs et de ses possibilités, pour assurer l'accueil de cette fratrie ? Si la cohabitation est choisie, quelles sont les compatibilités et les incompatibilités potentielles entre fratries ?

Pour répondre au mieux à ces questions, l'évaluation devrait porter non seulement sur les caractéristiques individuelles de chaque enfant, mais également sur le fonctionnement et la dynamique du groupe fratrie dans son ensemble, et articuler les aspects psychologiques, sociaux et médicaux.

Si cette recherche ouvre des pistes de compréhension, de nombreux travaux restent à faire pour explorer la complexité des liens fraternels et les dynamiques relationnelles à l'œuvre lorsque plusieurs fratries sont placées ensemble, qui font qu'à l'heure actuelle leur entente demeure le fruit d'une alchimie mystérieuse...

Marie Constantin-Kuntz
Psychologue, Centre médico-psychologique de Courbevoie
1, avenue Jeanne – 92600 Asnières

Annick-Camille Dumaret
Psychologue, ingénieur de recherche
CERMES, Inserm U750
7, rue Guy Môquet – 94801 Villejuif Cedex

Remerciements

Le programme de recherche a été financé en premier lieu par l'Association SOS Villages d'enfants et a reçu une subvention de la Fondation de France. Il a bénéficié de l'infrastructure et des ressources du CERMES-Inserm U750.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGEL, S. 1996. *Des frères et des sœurs, les liens complexes de la fraternité*, Laffont.
- BAUER, D. ; DUBECHOT, P. ; LEGROS, M. 1993. « Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte », rapport de recherche du CREDOC.
- BUISSON, M. 2003. *La fratrie, creuset de paradoxes*, Paris, L'Harmattan.
- CAMDESSUS, B. 1998. (sous la direction de) *La fratrie méconnue. Liens du sang, liens du cœur*, Paris, ESF.
- CARRIER, G. ; DRAPEAU, S. ; CARRETTE, A.-R. 1995. *Maintenir les frères/sœurs ensemble ? Le placement des fratries*, Québec : université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires.
- CAYA, M. ; LIEM, J.-H. 1998. « The role of sibling support in high-conflict families », *American Journal of Orthopsychiatry*, n° 682, 327-333.
- CHAPON-CROUZET, N. 2005. « Modes d'organisation et relations dans la fratrie en situation de placement familial », *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, n° 382, 25-44.
- CHARLES, N. 1991. « Grandir ensemble : chances et risques de l'accueil des fratries en difficultés familiales », *Dialogue*, n° 114, 26-35.
- DUMARET, A.-C. ; COPPEL-BATSCH, M. 1996. « Évolution à l'âge adulte d'enfants placés en familles d'accueil », *La psychiatrie de l'enfant*, n° 2, 613-671.
- DUMARET, A.-C. ; CROST, M. 2008. « Placements à long terme en villages d'enfants depuis plus de trente ans : troubles psychiques et prises en charge », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*.
- GHEORGHIU, M.-D. ; LABACHE, L. ; LEGRAND, C. ; QUAGLIA, M. ; ORRA, J.-R. ; TEIXEIRA, M. 2002. « Devenir des personnes sorties de l'ASE entre 1980 et 2000 », rapport final de recherche à l'ASE de Seine-Saint-Denis, Bobigny.

- HEGAR, R.L. 1988. « Sibling relationships and separations : Implications for child placement », *Social service review*, 6230, 446-466.
- MATRAS, M.-T. ; HAMELIN, C. 1999. « Le lien de fratrie dans les problématiques de maltraitance », dans *Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée. La prise en charge de la maltraitance. Jeux et enjeux*, Karthala, 165-183.
- JARDIN, F. ; ROSSET, D. 1991. « Frères et sœurs en placement familial », *Dialogue*, n° 114, 42-46.
- MEYNCKENS-FOUREZ, M. 2004. « Quand l'enfant est séparé de sa famille », dans *Les ressources de la fratrie*, Toulouse, érès, 202-220.
- POITTEVIN, A. 2006. *Enfants de familles recomposées. Sociologie du lien fraternel*, PUR.
- SCELLES, R. 2006. « Accueil conjoint des enfants d'une même fratrie dans le cas de placement : intérêts et limites », *Revue internationale d'éducation familiale*, 79-83.
- SIMEON, M. 2004. « Que sont les fratries devenues dans les séparations et les recompositions », dans M. Meynckens-Fourez, E. Tilmans (sous la direction de) *Les ressources de la fratrie*, Toulouse, érès, 140-163.
- THOMAS, J. 1998. « Faut-il placer les fratries en familles d'accueil ? », dans B. Camdessus, *La fratrie méconnue*, ESF, 139-156.

RÉSUMÉ

Une recherche sur l'insertion adulte après un placement a été menée auprès de cent vingt-trois personnes dans le cadre d'un village d'enfants sos. Sont présentés ici les résultats concernant les relations fraternelles pendant le placement et aujourd'hui. Si les liens avec la fratrie biologique restent privilégiés, la cohabitation a modifié les représentations du lien fraternel et a permis d'acquérir de nouvelles ressources relationnelles. L'écart d'âge entre fratries, les troubles du comportement et les fortes disparités éducatives initiales jouent un rôle déterminant sur les relations. Ces résultats soulignent l'importance d'une évaluation préliminaire fine et pluridisciplinaire, explorant les caractéristiques individuelles de chaque enfant mais également la dynamique relationnelle de la fratrie.

MOTS-CLÉS

Placement, fratrie, éducatrice familiale, relations fraternelles, devenir.

FROM FOSTER CARE TO ADULT LIFE : SIBLING RELATIONSHIPS IN EVOLUTION

SUMMARY

A study was conducted dealing with the integration of 123 adults who had been placed in foster care as children, along with their siblings and in a family unit. This article focuses on the relationships between siblings, during the foster care and at the present time. Although these ex-foster care people remain closer to their own siblings during placement and in adulthood, growing up with others changed their point of view on sibling relationships and enabled them to acquire new social skills. Differences in age, behaviour problems and major socio-cultural differences have an impact on sibling relationships. These results underline the importance of a multidisciplinary assessment before placing siblings together in care. The assessment should explore individual personalities as well as the dynamics of sibling relationships.

KEYWORDS

Family-unit placement, foster parent, sibling relationships, outcome.